

éditorial

Nous aurons à nous prononcer prochainement sur la légitimité d'une constitution européenne. La question de l'identité européenne nous est un problème entier. Un acte de fondation politique, comme l'est une constitution, n'est pas nécessairement suivi de la naissance d'une culture, sans laquelle il est sans doute impossible de donner quelque consistance à ce que l'on s'efforce de nommer derrière ce terme «d'identité». Précisément, qu'en est-il de la culture dans cette constitution à venir ?

À défaut de savoir ce qu'est et ce que va devenir l'Europe, à défaut de comprendre la langue dans laquelle se dit son élaboration, nous savons ce que nous voulons qu'elle soit : un espace où l'accès à la culture soit une réalité toujours présente, un lieu où les œuvres, comme les personnes, quelles que soient leurs origines, puissent sillonner les pays sans entraves, et ce sans rien perdre de leur singularité. À notre niveau, nous croyons qu'il est possible, et souhaitable, de travailler dans le sens d'un maillage entre des salles de cinéma réparties un peu partout en Europe, pour que se dessine un territoire où la culture participe pleinement du quotidien de tous, ce qui implique que puisse s'étendre chez nos partenaires européens la diffusion alternative, qui fonctionne sur le mode d'un nomadisme des films, que nous avons dû inventer pour que le court métrage soit inscrit dans la réalité culturelle d'un pays comme le nôtre.

C'est précisément à cela que nous travaillons depuis plus de deux ans. Nous nous efforçons en effet de modéliser un projet de diffusion du court métrage européen. Nous avons souhaité proposer, dans le dossier du présent *agence.court*, un bilan de ce projet dont les acquis sont à la fois mitigés et encourageants, ce qui est une manière de rappeler notre engagement en faveur d'une Europe culturelle et plurielle, soucieuse de l'existence d'un monde où quelque chose d'étranger à l'exigence de rentabilité puisse encore se produire.

dispositif d'aide au tirage de copies

Nous rappelons aux réalisateurs et producteurs qui ont des films qui circulent actuellement l'existence du dispositif d'aide au tirage de copies et d'éléments de sauvegarde et de sécurité. Initié en concertation avec le SPI, la SRF et le CNC, ce fonds vise à corriger le problème du manque de copies dont souffrent certains films parmi les plus demandés. Un film qui justifie de 10 locations et/ou sélections en festival sur 8 mois peut se faire rembourser, sur facture du laboratoire, le tirage d'une copie supplémentaire, selon un barème déterminé. Le dossier de demande et les conditions précises pour se voir octroyer cette aide qui peut s'avérer précieuse se trouvent sur le pop up de la page d'accueil de notre site (www.agencecm.com). ■

Contact : Olivier Payage / acmop@wanadoo.fr

programme francophone en Asie

La Régie TV Câble a impulsé, ces derniers mois, la circulation d'un programme de courts métrages dans divers pays d'Asie. Cette initiative inédite, puisqu'il s'est agi de diffuser, dans le cadre de vidéo projections, des films qui existent par ailleurs sur support argentique, et ce en accord avec les ayants droit, est une modalité de diffusion qui reste «expérimentale». Elle nous a permis cependant de faire voyager sept films français, quatre films belges, deux films suisses et trois films canadiens, tous de production récente, dans des pays où la diffusion du court métrage est erratique, sinon inexistante. Mis en place à l'occasion des «Journées de la francophonie 2005», le programme est projeté dans des Instituts culturels français, Ambassades et Alliances françaises. Soulignons que l'un de nos objectifs est de faire en sorte que les responsables de ces structures invitent les acheteurs locaux aux projections, car l'un des enjeux de cette circulation reste d'ouvrir de nouvelles fenêtres de diffusion pour le court métrage. Depuis sa mise en route, le programme francophone est passé par la Thaïlande, l'Inde, la Corée et le Cambodge. Parmi les prochaines étapes prévues, nous attendons confirmation pour l'Indonésie, le Laos et Singapour. ■

Contact : Régie TV Câble / acmregie@noos.fr

dossier : la diffusion européenne des films courts

Confronter les regards

La volonté d'accéder à des cinématographies étrangères traduit moins la capacité qu'à l'exotisme de mettre en mouvement notre curiosité vers ce qui se fait dans de lointains territoires que la nécessité où nous sommes de garder les yeux ouverts, ce qui implique, pour ces derniers, d'être tenus en éveil par une lumière inhabituelle. Car si la nouveauté, ne correspondant pas immédiatement aux figures qui habitent notre perception quotidienne, semble parfois nous arriver depuis une dimension d'éclat insaisissable, elle nous donne, tout en faisant violence à nos habitudes, de voir ces dernières dans une singularité qui, à force de nous être présente, était devenue tout à fait invisible.

C'est en devenant spectateur de cinéma expérimental que nous pouvons comprendre ce qui nous arrive sous le titre de la fiction et réciproquement. Il y a lieu de croire aussi que c'est en devenant spectateur de cinématographies étrangères que l'on peut entendre ce que c'est que le cinéma français, dans sa particularité et dans ce que nous pouvons, légitimement, en exiger.

Ces remarques ne sont pas pour dire, évidemment, que nous devons accorder notre intérêt à une étrangeté dans la seule mesure où elle nous permet d'être nous-mêmes, mais de rappeler cette évidence que nos capacités de vision les plus élémentaires et immédiates ne se développent pas dans la solitude et l'isolement, et que notre maturité, nous ne la pouvons gagner que dans une relation avec ce qui diffère de nous et nous fait face, en nous exposant sa différence précisément, et non ce qui le rend comparable à ce que nous sommes nous-mêmes.

La diffusion européenne, un bilan partagé

Il y a deux ans maintenant, nous avons commencé à réfléchir à la question de la diffusion européenne du court métrage. L'idée était, et reste, de rendre possible la diffusion de films français en Europe, et de films européens en France. À cet effet, nous avons

édité, en 2004, le *Guide des structures européennes de diffusion de courts métrages*¹, ouvrage qui s'efforce de répertorier, chez nos partenaires européens, les différentes structures qui font un travail similaire au nôtre sur leurs territoires respectifs. Une photographie assez précise de chaque organisme permet de prendre la mesure de l'état de la diffusion dans les différents pays. Une mise à jour de ce guide, incluant les nouveaux pays membres de la Communauté, est à l'étude.

Plusieurs réunions avec les différents acteurs du projet ont eu lieu lors du festival de Clermont 2004 notamment, ou encore lors de la conférence annuelle Europa Cinemas, dont l'édition 2003 s'est tenue à Prague. Ces réunions ont permis de faire progresser l'idée d'une diffusion européenne. Elles ont également été l'occasion de prendre conscience de difficultés, qui sont moins dues à la défaillance des bonnes volontés, qu'à des réalités économiques et culturelles qui ont montré ces derniers temps qu'il était de leur logique, parfois, de stagner, voire de régresser. L'accompagnement de pratiques culturelles a priori peu rentables n'est pas partout un enjeu, et la prise en considération d'une certaine sorte de diversité représente décidément une exception.

C'est précisément parce que la France représente une exception, en ce qui concerne la diffusion du court métrage, qu'il semble nécessaire que l'Agence du court métrage prenne les devants, et assume de manière plus radicale et évidente le rôle de moteur dans ce projet, qui est plus que jamais à l'ordre du jour. Car partout nos collaborateurs les plus décidés et volontaires sont confrontés à un manque de moyens humains et financiers qui les oblige à travailler dans une précarité qui est incompatible avec le développement de projets. À titre d'exemple, l'Agence Suisse du court métrage, qui comptait parmi les plus solides collaborateurs, n'existe plus aujourd'hui comme entité, et la structure hollandaise House of Shorts ne peut pas élargir sa mission, faute de moyens. Parfois, les résistances sont plus immédiatement liées aux pouvoirs publics, qui mettent en place des réglementations limitatives en vertu desquelles leur soutien se limite à des

¹ Disponible sur le site de l'Agence au format PDF ainsi que sur support papier à l'Agence du court métrage.

Prochaine soirée **Bref au mk2 Quai-de-Seine**
le **mardi 10 mai à 20h30**

Valérie Mréjen
Portraits et autres histoires

Séance suivie d'une rencontre avec la réalisatrice.

mk2 Quai-de-Seine
14 quai de la Seine, 75019 Paris
www.agencecm.com



Programme réalisé avec l'aide des structures européennes de diffusion de courts métrages.

À la frontière (Borderline)

Cold Wa(ter) de Theresa Villaverde
Portugal • documentaire • 2004 • couleur • 5'

Telakka de Tuukka Hari
Finlande • documentaire • 2001 • couleur • 11'

Alt i Alt de Torbjorn Karild
Norvège • expérimental • 2003 • couleur • 4'

La funambola de Roberto Catani
Italie • animation • 2002 • couleur • 6'

The Cat With Hands de Robert Morgan
Gde-Bretagne • fiction/animation • 2001 • couleur • 3'

Le ministre félicité de Meral & Cemal Erez
France/Turquie • animation • 2002 • couleur • 15'

Mirror de Matthias Müller & Christoph Girardet
Allemagne • expérimental • 2003 • couleur • 8'

7h35 de la mañana de Nacho Vigalondo
Espagne • fiction • 2003 • n&b • 8'

Dajo de Hanro Smitsman
Pays-Bas • fiction • 2003 • couleur • 8'

Dream Work de Peter Tscherkassky
Autriche • expérimental • 2001 • n&b • 11'

A Heap of Trouble de Steve Sullivan
Gde-Bretagne • fiction • 2000 • couleur • 4'

films d'un format spécifique, comme les films très courts. C'est le cas en Grèce ou en Espagne. Au vu de cette donne politique, tellement disparate d'un pays à l'autre, il semble qu'un projet ne pourra se poursuivre qu'avec l'appui d'une aide européenne et non pas avec celui de fonds nationaux.

Derrière ce projet de diffusion européenne, il ne faut pas entrevoir l'élaboration d'une «super Agence» qui engloberait les différentes Agences nationales, mais la tentative d'encourager, chez les uns et les autres, le développement d'un savoir faire et de méthodes qui autorisent, en prenant en compte la réalité économique et sociale propre à chaque pays, une diffusion de la forme courte en salles de cinéma.

L'expérience de la diffusion chez nos partenaires européens doit servir dans la maturation du projet. Il y a un appui à prendre sur des réseaux de salles existants, en Angleterre par exemple, ou encore sur des lieux identifiés comme étant ouverts à un cinéma «différent». Par ailleurs, le sous-équipement, en matière de cinéma, des pays entrants, doit infléchir la modélisation de cette diffusion. À cet égard, la piste du numérique, qui agite aujourd'hui, à juste titre, l'ensemble de la profession, peut servir à faciliter le transport et le sous-titrage des œuvres d'un pays à l'autre, sans être exclusif d'un niveau d'équipement égal à celui que connaissent des pays comparables à la France. La question est alors de savoir comment organiser cette diffusion sans niveler par le bas.

L'actualité au travail

Pour nuancer ce bilan, et l'achever en le signant d'une touche positive, nous voulons dire enfin que la diffusion européenne, à défaut d'être structurée et portée au plus haut de ses possi-

bilités, est une réalité que nous vivons, à l'Agence, au quotidien. Quelques chiffres permettent de le souligner, et confirment qu'il y a nécessité à poursuivre ce vaste chantier : en 2004, une cinquantaine d'actes de locations ont été fait par des structures étrangères ; sur l'ensemble des titres loués plus de soixante sont des productions étrangères. La réalité de l'échange culturel est déjà inscrite dans notre quotidien, qui appelle le développement d'un dispositif qui lui permette de croître et de se développer.

La dernière projection que nous faisons au Forum des images, à Paris, était consacrée à un programme de films européens. Intitulée «À la frontière (Borderline)», cette soirée a montré aux spectateurs qu'il y a matière à nourrir une cinéphilie exigeante en faisant se confronter des films de différents pays. Cette soirée a aussi été l'occasion de re-prendre conscience des difficultés inhérentes au fait de travailler avec des personnes et structures parfois très éloignées. Nous aurions souhaité voir participer les différents représentants des structures de diffusion qui ont collaboré à l'écriture de ce programme, mais seulement quatre personnes ont pu faire en sorte d'être présentes ce jour là. Plutôt que de nous épuiser en une vaine déception, nous pensons qu'il faut continuer d'impulser de l'énergie dans cette idée d'une diffusion transnationale, ce qui implique, il faut le redire, de trouver les moyens de le faire.

Nous apprenons tout juste que le festival de Vendôme souhaite programmer «À la frontière (Borderline)» lors de sa prochaine édition, dans le cadre d'une carte blanche européenne accordée à l'Agence du court métrage et ses homologues européens. Affaire à suivre...

Contact : Fabrice Marquat / acmfim@noos.fr

les chiffres de la diffusion : aperçu

Comme les années passées, nous vous proposons les grandes lignes d'un état des lieux de la diffusion du court métrage sur support argentique. Rappelons dès maintenant que, nous allons publier prochainement un bilan détaillé, lequel sera accompagné d'une analyse faite par les programmeurs de l'Agence.

1 158 actes de locations, concernant 1 431 titres différents (chiffres qui ne tiennent pas compte des films qui circulent en programmes) et plus de 5 690 mouvements de copies. Ces chiffres, établis à partir des factures éditées par la comptabilité, ne concernent que les projections rémunérées et donnant lieu à un reversement aux ayants droit. Même brutes, ces données restent des plus éloquents. Considérées dans le détail, elles feraient apparaître, une fois encore, que la diffusion du court métrage se fait selon une diversité, des œuvres, mais aussi des commanditaires qui travaillent avec et autour des films.

Cette première photographie de la diffusion que nous vous livrons ici nous permet de refaire pour le film court le constat d'une diffusion qui dispose d'une envergure conséquente. Il faut noter également que le volume de cette diffusion est stable, avec une légère tendance à la hausse, depuis maintenant plus de cinq ans. Ceci veut dire que la diffusion du court métrage n'est pas, en France, l'effet d'une mode, mais une réalité ostensible.

Ce constat appelle quelques remarques. Il ne dit pas tout du travail fait par l'Agence en faveur de la diffusion, puisqu'il ne comprend pas les ventes télévisées, qui seront cette année publiées, les projections faites dans le cadre du R.A.DI, ni les projections organisées à Paris au Forum des images et par la revue *Bref*. Il n'est pas exhaustif non plus de la diffusion en salle qui se fait sur l'ensemble du territoire, puisqu'il ne concerne que les projections argentiques facturées. Ces chiffres ne comprennent pas les programmations qui ont lieu dans le cadre de festivals, les projections faites à titre gracieux, ni les projections numériques, toujours plus nombreuses. La question est alors de savoir comment inclure ce qui déborde le champ de vision de cet observatoire que l'Agence est devenue, au fil des ans, par la force des choses. ■

	2004	2003	2002	2001
mouvement de copies	5 690	5 625	5 572	5 514
nombre de titres diffusés	1 431	1 367	1 380	1 309
nombre d'actes de locations	1 158	1 160	1 129	965

pôle d'éducation à l'image

Depuis 2004, nous avons mis en place un pôle d'éducation à l'image. Il s'agit, avec ce service, de mettre en avant le fait que la forme courte se prête à un exercice de la pensée.

Voilà maintenant un an que nous pouvons faire entendre que les films courts permettent de tracer des itinéraires cinématographiques de tout premier ordre, ne serait-ce que par cette faculté qu'ils ont d'être présentés les uns en compagnie des autres. On ne le répètera jamais assez : le plus souvent, programmer un court métrage, c'est entrevoir les films avec lesquels il souffre la comparaison, les films qu'il peut enrichir et dont, réciproquement, il peut se nourrir. C'est-à-dire que la forme courte appelle à un mouvement du regard et de la pensée, fut-elle encore enfantine.

Un «pro-gramme» est ce que l'on fait en vue d'une chose à venir. Le cinéma, auquel une programmation de courts métrages veut ouvrir un accès, n'est donc pas donné d'emblée avec les films,

et son sens n'est pas définitif. Il exige qu'un travail soit fait, de déchiffrement et d'interprétation, ce qui bien sûr ne signifie pas que chacun voit ce qu'il veut. Le cinéma est devant nous et il y a bien des manières de s'en approcher. Aussi, dans ces ateliers, dont le but est de mettre en évidence la dimension sélective, raisonnée et résonnante, du métier de programmeur, une part importante est accordée à la question de la réception des films. Le regard porté sur une œuvre n'est pas un point de départ, mais un lieu où il nous faut surprendre une pensée au travail. Et il n'y a pas d'autre façon de la rendre manifeste que de lui donner la parole. ■

Contact : Yann Goupil / acmyg@noos.fr